

Le vingt neuf avril deux mille quatorze à dix heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le dix sept avril deux mille quatorze s'est réuni, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Daniel SALIOU pour à Christine SALIOU, Claude TARI pouvoir à Albert BERGOT

Mme Perrine ROUQUETTE a été nommée secrétaire de séance.

Assistent à la séance Joseph HERRY, maire honoraire, et Michel TROADEC

14.4.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2014

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2014

14.4.1 TAUX D'IMPOSITION 2014

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 avril 2014.

La proposition est le maintien des taux à savoir :

	2013	2014
Taxe d'habitation	13,64%	13,64%
Taxe foncier bâti	19,55%	19,55%
Taxe foncier non bâti	40,13%	40,13%

Pour un produit attendu de 615 498 €.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTE ces taux inchangés pour l'année 2014

14.4.2 AFFECTATION RESULTATS 2013 - COMMUNE

Discussion

Roger TALARAMAIN, maire, propose l'affectation du résultat 2013 du budget Commune de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2013	496 575,02
Investissement	376 135,81
Exploitation	120 439,21

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTE cette affectation du résultat d'exploitation 2013 du budget Commune

14.4.3 BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

Discussion

Roger TALARMAN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 avril 2014 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	1 687 939,00
INVESTISSEMENT	943 074,00

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTE le budget primitif 2014 Commune

14.4.4 AFFECTATION RESULTATS 2013 - EAU

Discussion

Roger TALARAMAIN, maire, propose l'affectation du résultat 2013 du budget Eau de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2013	82 412,32
Investissement	34 030,84
Exploitation	48 381,48

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette affectation du résultat d'exploitation 2013 du budget Eau

14.4.5 BUDGET PRIMITIF 2014 - EAU

Discussion

Roger TALARAMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 avril 2014 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	224 481,00
INVESTISSEMENT	185 380,00

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le budget primitif 2014 Eau

14.4.6 AFFECTATION RESULTATS 2013 - ASSAINISSEMENT

Discussion

Roger TALARAMAIN, maire, propose l'affectation du résultat 2013 du budget Assainissement de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2013	97 678,86
Investissement	14 348,13
Exploitation	83 330,73

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette affectation du résultat d'exploitation 2013 du budget Assainissement

14.4.7 BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSAINISSEMENT

Discussion

Roger TALARMAN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 avril 2014 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	186 330,00
INVESTISSEMENT	612 829,00

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le budget primitif 2014 Assainissement

14.4.8 AFFECTATION RESULTATS 2013 – KER HEOL II

Discussion

Roger TALARAMAN, maire, propose l'affectation du résultat 2013 du budget Kêr Heol II de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2013	-69 297,09
Investissement	0,00
Exploitation	-69 297,09

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette affectation du résultat d'exploitation 2013 du budget Kêr Heol II

14.4.9 BUDGET PRIMITIF 2014 – KER HEOL II

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 avril 2014 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	249 740,76
INVESTISSEMENT	166 532,76

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le budget primitif 2014 Kêr Heol II

14.4.10 COMPLEMENT DELEGATION SDEF

Discussion

Roger TALARMAIN, maire rappelle que lors de la séance du 13 avril 2 délégués titulaires (Sonia FOLLEZOUR et Michel KEREBEL) et 1 suppléant (Claude TARI) ont été désignés pour siéger au SDEF. Il convient de nommer un deuxième suppléant en complément de :

Suppléant : Jérôme LUNA

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DESIGNE comme deuxième suppléant pour représenter la commune au SDEF Monsieur Jérôme LUNA

14.4.11 COMPLEMENT DELAGATION VIGIPOL

Discussion

Roger TALARMAIN, maire rappelle que lors de la séance du 13 avril 1 délégué titulaire a été désigné (Olivier MARZIN). Il convient de nommer un délégué suppléant en complément :

Suppléant : Claude TARI

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
------	--------	------------

19	0	0
----	---	---

DESIGNE comme suppléant pour représenter la commune auprès de **VIGIPOL** Monsieur Claude TARI

14.4.12 EFFACEMENT DE RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC - RD 26 KER HEOL

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente au Conseil Municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication – Ker Eol.

L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

⇒	Réseau B.T.	25 801.41 € HT
⇒	Eclairage public	9 465.00 € HT
⇒	Réseau téléphonique (génie civil)	4 992.24 € HT

..... Soit un total de 40 258.65 € H.T.

Le financement s'établit comme suit :

⇒	Financement du SDEF :	30 835.47 €
⇒	Financement de la commune	0 € pour la basse tension
		5 679.00 € pour l'éclairage public
		3 744.18 € pour le télécom
	Soit	.9 423.18 € au total

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

- ◆ **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 40 258.65 euros hors taxes.
- ◆ **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le maire
- ◆ **SOLLICITE** l'inscription des travaux au Programme 2014 d'amélioration esthétique des lignes aériennes du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère,
- ◆ **AUTORISE** le maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses éventuels avenants,
- ◆ **INFORME** le SDEF de la réalisation d'autres travaux d'aménagement devant se réaliser à la suite de cet effacement des réseaux,
- ◆ **DECIDE** de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant : 1er septembre 2014

14.4.13 VENTE DE DEUX PARCELES – LE GARO - PAUL

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la demande de Monsieur Yves PAUL au lieu dit le Garo et portant sur la vente par la commune de deux parcelles de 44 et 13 m². Ces parcelles feront l'objet d'une délimitation par le cabinet Urbateam. Il s'agit de reprendre les délimitations du terrain actuel qui ne concerne pas le domaine routier de la commune.

Il propose fixer le prix de vente à 0,48 € du m².
L'ensemble des frais sera supporté par l'acheteur.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DONNE son accord à cette transaction

FIXE le prix du mètre carré à 0,48 €

CONFIE à Maître DONNOU de Saint-Renan la rédaction de l'acte

14.4.14 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 14.2.4 DU 29 mars 2014

Roger TALARMAIN, maire, présente :

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
03/14	Consorts GOURVES	23 rue des primevères	YB 156	746	L' HOUR Valérie

14.4.14 QUESTIONS DIVERSES

- rythmes scolaires

TALARMAIN R.	SALIOU C.	SALIOU D. pouvoir à SALIOU C.	KERJEAN M.	BERGOT A.
KEREBEL M.	TARI C. pouvoir à A BERGOT	CONQ D.	TALEC G.	FOLLEZOUR S.

MAGALHAES M-L.	LUNA J.	LE LOCH C.	MARZIN O.	PERROT P.
PAUL F.	MINGANT C.	ROUQUETTE P.	CABON S.	